

ARRETE N° 2025_013

PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DU STADE DE FOOTBALL

LE MAIRE DE MONTFERMY,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur les terrains gazonnés suite aux intempéries de ces derniers jours ;

CONSIDERANT :

- les conditions météorologiques ;
- la nécessité de préserver le terrain de football de Montfermy ;
- que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des entraînements et des matchs sur le terrain ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les matchs et entraînements de football sont interdits sur le terrain de football de Montfermy les 1er et 2 février 2025.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié par l'autorité administrative et affiché au stade de football.

Ampliation à l'association sportive "Val de Sioule".

Fait à Montfermy, le 30/01/2025

Le Maire,

Vladimir LONGCHAMBON



Date de publication : 31 JAN. 2025